

n°

18

ettre info
hiver 2021

Union Régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toute les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom spécial
**Contrat de Relance
et de Transition
Écologique**

Sommaire p.3

Édito

Je tenais à profiter de ce premier édito depuis ma désignation comme Président de l'Union régionale des Associations des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes pour mettre en avant tout le travail réalisé par Roger Villien durant toutes ces années avec les anciens membres du Conseil d'administration et aux côtés de toute l'équipe de l'Union régionale dont je salue l'investissement et le professionnalisme dont elle fait preuve.

Je suis sincèrement très heureux et très fier de te succéder, Roger.

Nous allons poursuivre les actions déjà engagées telles que le développement et la valorisation des filières bois (énergie et de construction), l'équilibre sylvo-cynégétique ou encore la formation donnée aux nouveaux élus.

Pour ce faire, nous avons intégré un peu plus les membres du Conseil d'administration dans les réflexions où chacun est maintenant en charge du pilotage d'une commission thématique, elle-même composée de représentants désignés dans les associations des communes forestières départementales. Il y aura ainsi un travail plus en profondeur, avec plus de réactivité, de montée en compétences et d'intérêt pour les membres du CA.

Nous allons également poursuivre l'évolution de nos relations avec les instances constitutionnelles mais aussi professionnelles car ces partenariats sont indispensables si nous voulons uniformiser les bons messages à diffuser à nos collectivités.

Pour ma part, je m'attellerai à régionaliser la mise oeuvre des coupes de bois communales façonnées, seul moyen aujourd'hui d'évacuer un maximum de bois scolytés, dans les meilleurs délais, tout en intéressant

les scieurs avec des coupes de qualité garantie. Pour y parvenir, nous allons solliciter la Région pour la mise en place d'un fonds d'amorçage afin de libérer les collectivités de la contrainte de l'avance du coût d'exploitation avant tout retour sur investissement.

De même, le développement d'outils fonciers pour lutter contre le morcellement des parcelles et faciliter la gestion durable de nos forêts doit s'accélérer.

Vous pouvez compter sur mon dévouement ainsi que celui de toute l'équipe de l'Union régionale.

Prenez bien soin de vous.

Alain Meunier
Président

Agenda

Avril

02 -

Commission Régionale de la forêt Communale (CRFC) et Comité régional des Ventes.

06 -

Atelier PCAET en Ardèche

07 -

Rendu de l'AMI appro de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry

09 -

Webinaire réduction de la précarité énergétique et énergies renouvelables

12 -

Présentation de nos actions sur le sujet foncier dans le cadre du projet RENFORT au Groupe forêt du Sénat.

15 -

Réunion des Élus référents Bois Construction

16 -

Rendu AMI Appro de la CA de l'Ouest Rhodanien

21 -

Réunion des élus référents bois énergie/ Transition écologique d'Auvergne Rhône-Alpes

23 -

CA Association Cofor 15

26 -

Webinaire *Plan de relance* Cofor 73-74

27 -

Restitution METIS territoire Ardèche Verte

2e workshop international de REDIAFOR

Visite de M^{me} la Préfète de l'Ain à Visiobois

29 -

Rendu AMI Appro de la CC des Monts du Lyonnais

30 -

CA Association Cofor 43

Mai

21 -

CA Association Cofor 63

31 -

Groupe régional scolytes

Workshop français de REDIAFOR

CA Association Cofor 73

CA Association Cofor 74

Juin

24 et 25 -

Congrès national des Communes forestières

AG Association Cofor 73

AG Association Cofor 74



ACTUALITÉS LOCALES p.5

Webinaire volet forestier du Plan de relance
Animation foncière des communes forestières sur le PNR du Livradois-Forez
Dans le Puy-de-Dôme, la certification BTMC décolle



ACTUALITÉS RÉGIONALES p.8

Bois énergie | PCAET
Bois énergie | AMI Approvisionnement
Bois construction | Généralisation des aides en faveur du bois local certifié
Bois construction | Art : un outil de valorisation des démarches vertueuses
Montagne | SUERA : la multifonctionnalité comme pilier de la coopération
Foncier | Nos nouveaux outils foncier
Foncier | Lancement du réseau des élus référents

Foncier | Animation foncière, PNR du livradois-forez
Équilibre sylvo-cynégétique | Élus référents
Formation des collectivités | La formation des élus en 2020, un bilan exceptionnel
Formation des collectivités | La formation notre fleuron

Abonnez-vous !



Restons connectés,
communiquons ensemble sur Twitter.



ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.10

Le Schéma d'Accès à la Ressource Forestière (SARF)
AOC Bois Du Jura



Webinaire Plan de relance
Observatoire forestier de Haute-Savoie



Mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations d'exploitation forestière
Bonification pour Bois des Alpes™ dans la DETR en Savoie



Webinaire Plan de relance
Initier une filière autour du robinier local en isère



Construire en bois local dans la Drôme



Maîtriser le foncier forestier, une opportunité pour le territoire ardéchois
Présentation du nouveau chargé de mission



Le bois local dans la commande publique, les communes forestières vous accompagne pour vos projets



Lancement de l'action foncière du contrat vert et bleu dans le pnr volcans d'auvergne



Les Communes forestières de l'Allier, votre alliée pour la gestion de votre foncier communal
Dans la Loire : la certification BTMC fait des émules



Nous trouver

@CoforAURA, @Cofor07, @fncofor
#communesforestieres

Zoom

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le CRTE : Une opportunité pour franchir le pas de la production de chaleur !

Lancé en novembre 2020, le **CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique)** a pour objectif d'aider les collectivités à concrétiser leurs **projets de territoire** et notamment les projets liés à la **transition écologique** et à la cohésion territoriale. L'état met en place ce contrat dans le but de simplifier le paysage contractuel des territoires. Ce nouvel outil se veut très transversal et permettra de **faciliter** et **prioriser** l'accès à la DSIL relance, DSIL de droit commun, DETR, FNADT, tous les fonds liés à des ministères dont des thématiques rentrent dans le CRTE, les fonds européens, certains fonds des départements, opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs.

Le périmètre du CRTE est à minima l'intercommunalité et au maximum le département. Cet échelon sera celui vers lequel les communes devront faire remonter leurs projets. Ce contrat de six ans (mandat électoral), modifiable tous les ans par avenant, se base sur le projet de territoire qui peut être mis à jour par un état des lieux écologique, si le projet de territoire ne fait que trop peu référence à la transition écologique. Les territoires munis d'un PCAET pourront aisément intégrer un grand nombre d'actions dans le CRTE.

Si le CRTE ne peut pas être considéré comme un nouvel outil financier, il permet d'avoir une vraie lisibilité et de donner un accès prioritaire aux actions de la transition écologique. Le CRTE ne remplace pas l'ensemble des outils de financement des collectivités (liste ci-dessus) mais il permet de prioriser les projets qui pourront bénéficier de ces financements.

La production d'**ENR thermique en Auvergne Rhône Alpes en 2019 est en croissance de 4%** par rapport à 2018 (site internet ORCAE), c'est un bon signe, mais cela ne représente que **12.4% de la production d'énergie de la région**. La part d'ENR dans le bouquet énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes est encore bien trop faible, il est temps de passer à la vitesse supérieure. **Les moyens financiers mis à disposition des collectivités pour financer la mise en place de chaufferies bois et de réseaux de chaleur n'ont jamais été aussi importants.**

Le fonds chaleur permet de financer les projets de 1 200 Mwh à 12 000 Mwh via un forfait, mais permet aussi de financer les plus petits projets grâce à un contrat de développement territorial. L'objectif de l'ADEME est de couvrir 80% du territoire avec ce type de contrat qui permet de financer des chaufferies par grappe de 1200 Mwh.

France relance met l'accent sur les équipements qui permettent la production d'ENR. La région finance les petits projets inférieurs à 1200 Mwh à hauteur de 40%. Le Bonus Relance de la région accepte aussi de financer de la chaufferie bois. Et aujourd'hui, il y a la possibilité d'inscrire dans le CRTE les projets de production et de distribution de chaleur.

Les territoires ont jusqu'au mois de juin pour inscrire leurs projets de production et de distribution de chaleur dans le contrat, qui sera signé entre le territoire et le préfet de département en juin 2021. Bien sûr, tous les projets de valorisation de la ressource locale, notamment la construction et la rénovation de bâtiments publics en bois local certifié devront aussi être recensés dans le CRTE. Même si les projets ne sont pas encore parfaitement mûrs, il est important de les inscrire pour se donner une certaine lisibilité et mettre le pied à l'étrier.

CRTE : Contrat de Relance et de Transition écologique
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
ENR : Énergies renouvelables
FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

Webinaire volet forestier du Plan de relance



Le réseau des associations de Communes forestières et l'Office national des forêts (ONF) travaillent pour veiller à ce que les fonds forestiers du Plan de relance du gouvernement soient mobilisables, dès 2021, au bénéfice des forêts des collectivités bénéficiant du régime forestier.

Suite à un inventaire des peuplements a priori éligibles aux aides du Plan de relance, l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme et l'ONF Montagnes d'Auvergne ont organisé une visioconférence à l'attention de la quarantaine de communes et syndicats mixtes de gestion forestière concernés. Il a eu lieu le 16 mars en soirée. Le volet forestier du Plan de relance a fait l'objet d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur du renouvellement forestier lancé le 3 décembre 2020 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Cet AMI est doté de 95 millions d'euros, et vise à couvrir des investissements sur 45 000 hectares de forêts privées et publiques. Dès cet automne, sur la base des premiers éléments connus de l'AMI, l'ONF a réalisé un travail de recensement des peuplements forestiers en forêts communales et sectionales susceptibles de répondre aux critères d'attribution du Plan de relance.

Pour le Puy-de-Dôme, environ 200 ha ont été inventoriés dans le cadre des aides aux peuplements sinistrés par la sécheresse ou des phénomènes biotiques (dont scolytes) et des aides aux peuplements vulnérables aux effets des changements climatiques. Le taux d'aide est de 80 % pour les travaux éligibles au sein des peuplements sinistrés et de 60 % pour les peuplements vulnérables. Un troisième groupe correspondant à des peuplements pauvres peut faire l'objet de travaux aidés à 60 %.

Le 1er février, 35 dossiers ont été retenus par l'État dans le cadre de l'AMI, dont le dossier déposé par l'ONF et les Communes forestières pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce dossier est doté de 5 920 k€ sur un besoin de 16 650 k€ pré-identifiés, et la dotation est susceptible d'être réattribuée si elle n'est pas utilisée. Il s'agit donc désormais de déposer rapidement les premières demandes pour faire partie des propriétaires bénéficiaires avant épuisement de l'enveloppe.

Une commune ou un syndicat mixte de gestion forestière, pour ses forêts communales et sectionales bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable peut demander à bénéficier des aides issues du Plan de relance. Elle peut donner mission dans le cadre d'une prestation à l'ONF, opérateur retenu par l'État pour reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires liées.

Les modes d'intervention seront :

- soit par plantations et enrichissements pour lesquels sera appliqué un barème national arrêté par le Ministère en charge des forêts,
- soit par travaux en faveur des mélanges (nettoiement-dépressage et/ou détourage par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

Sur des surfaces maîtrisées, des essences actuellement peu présentes au sein des massifs forestiers seront notamment proposées pour diversifier et enrichir les peuplements. Leur prescription tiendra compte des capacités de production des pépiniéristes, des conditions locales (sols, climat...), des évolutions prévisibles du climat, et de la nécessité de mélanges pour plus de résilience.

Les dépôts de dossiers de subventions auront lieu de février 2021 à août 2022, pour des travaux à réaliser de juin 2021 à juin 2024 avec commande des plants avant le 15 décembre 2022.

Pour approfondir la dynamique sur le Puy-de-Dôme, une visioconférence **a été proposée le 16 mars 2021** avec pour objectif de préciser :

- le contexte et les besoins locaux,
- les modalités d'engagement des collectivités,
- les modalités de sélection des entreprises prestataires par les collectivités,
- les rôles de l'ONF, opérateur retenu à l'issue de l'AMI.

Suite à cette visioconférence, les techniciens forestiers territoriaux ONF prennent contact avec les communes et SMGF pour leur présenter le projet sylvicole pré-identifié.

Animation foncière des Communes forestières sur le PNR du Livradois-Forez

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu signé entre le Parc naturel régional du Livradois-Forez et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs actions sont prévues en matière de préservation de la biodiversité et des milieux naturels, en intervenant sur les continuités écologiques. Ce dispositif renforce le projet «Forêt et trames de vieux bois en Livradois-Forez» pour lequel les Communes forestières s'impliquent.

Un des 5 axes stratégiques définis dans le CVB est le renforcement de la biodiversité dans les milieux forestiers, qui comprend un volet d'animation foncière auprès des communes. L'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, représentant notamment les associations du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, a répondu au marché public correspondant à ce volet et à été retenu. Le projet «Forêt et trames de vieux bois en Livradois-Forez» piloté par le Parc naturel régional du Livradois-Forez a notamment permis d'identifier des forêts matures sur le territoire du Parc, au sein desquels la création d'îlots de sénescence pourrait être proposée. Il s'agit désormais de mettre en place les premiers îlots.



En complément d'un travail que peut mener l'Office national des forêts pour les forêts actuellement au régime forestier, les Communes forestières se sont positionnées pour valoriser la fonction écologique de parcelles en déséchérence, leur réappropriation pouvant passer par un choix de libre évolution des peuplements forestiers en place.

Les parcelles ciblées sont donc les biens forestiers sans maître ou susceptibles de l'être, qui ont vocation à intégrer le patrimoine des communes, et les biens communaux ou sectionaux aujourd'hui hors régime forestier, dont le potentiel de valorisation n'a pas été reconnu et qui ne font l'objet d'aucune stratégie de gestion.

Sur la période 2021-2022, les Communes forestières proposent la méthodologie suivante, et prendront contact avec les collectivités en ce sens :

1. synthèse des biens susceptibles d'être sans maître et des forêts publiques hors régime forestier, à l'échelle du Parc Livradois-Forez, avec rendu sous forme de tableaux de synthèse par commune et de cartes ;
2. échanges avec les personnes référentes au sein du Parc Livradois-Forez et/ou en Comité de suivi, pour définir les zones prioritaires d'intervention ;
3. prises de contact avec les élus des communes concernées par des zones prioritaires d'intervention, pour fixer un rendez-vous permettant de leur présenter un état des lieux de leur foncier forestier actuel ou la possibilité d'acquiescer dans le cadre des procédures de biens sans maître ;
4. si besoin, accompagnement des collectivités vers la maîtrise foncière des parcelles susceptibles d'intégrer la trame de vieux bois ;
5. en lien avec les objectifs définis par le Comité de suivi, conseils dans le choix d'engagements favorables au développement d'une trame de vieux bois (libre évolution, maintien d'arbres sénescents ou morts, maintien d'arbres «bio»...), dans le cadre du régime forestier de préférence, en dehors si nécessaire ;
6. appui à la mise en visibilité des choix retenus dans le cadre du développement de la trame de vieux bois.

Dans le Puy-de-Dôme, la certification BTMC décolle

Fort de l'Appel à Projets régional « Promouvoir et développer la construction en bois local », dans lesquelles les investissements liées à la construction ou à la rénovation de bâtiments en bois local sont pour partie financés (à hauteur de 10 à 30% du coût hors taxe du lot bois, selon le projet) ; et grâce à la bonification de 15% du département si du bois local est utilisé lors d'une demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux.

L'association pour la valorisation des Bois du territoire du Massif Central, qui a pour but de promouvoir un savoir-faire local et des entreprises de qualité utilisant du bois tracé a bel et bien commencé à trouvé ses marques dans notre département.

L'Association pilote la certification Bois des Territoires du Massif Central qui permet d'obtenir les aides bois local et de répondre plus simplement aux marchés publics grâce à un guide juridique.

Ainsi, 1 projet a déjà été livré à ce jour à Veyre-Monton, 2 le seront d'ici juin 2021, notamment le centre de tri postal de Rochefort-Montagne et ce n'est pas moins 14 projets plus ou moins avancés qui sont en cours dont l'école communale de Billom.

Pour rappel, 24 entreprises sont certifiées actuellement dont 4 dans le Puy-de-Dôme.

- EPL Bois : scierie et charpente
- Scierie des Combrailles : scierie et négoce de matériaux
- Bois-collé d'Auvergne : lammélé-collé, contre-collé et massif abouté
- RDL Beudonnat : charpente et ossature

Les élus, aménageurs du territoire et maîtres d'ouvrages sont en première ligne pour rendre leur territoire plus attractif ; dans un but de développement vert, le bois local est un allié de choix, dans la construction, c'est aussi une vitrine de la collectivité.

Vous avez des projets de construction et êtes intéressé par la démarche de construire en bois local ?

N'hésitez pas à me contacter : Mélanie DECHERF – chargée de mission pour l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme – melanie.decherf@communesforestieres.org

Actualités régionales



Bois énergie

Accompagner les EPCI dans l'intégration de leurs projets de production de chaleur dans les CRTE

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), l'association des Communes forestières lance un appel aux EPCI de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour intégrer leurs projets de production d'énergie renouvelable thermique dans leur politique de développement écologique. [Lire la suite](#)

Appel à Manifestation d'Intérêt « s'approprier l'approvisionnement de ma chaufferie bois »

Le Comité Stratégique Bois Énergie (CSBE), en partenariat avec Auvergne Rhône Alpes énergie Environnement (AURA-EE), l'Union régionale des Communes forestières (UR COFOR), FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes (Fibois AURA), l'Office National des Forêts (ONF), l'association Sylv'acces, et le soutien de l'ADEME, la DRAAF et la Région Auvergne Rhône Alpes, a lancé en Novembre 2019, l'Appel à Manifestation d'Intérêt « s'approprier l'approvisionnement de ma chaufferie bois ». [Lire la suite](#)



Bois construction

Généralisation des aides en faveur du bois local certifié

Nous avons déjà abordé ce sujet dans une précédente lettre info et il nous semblait important de refaire un point sur les évolutions de ces dispositifs d'aide valorisant les projets mettant en œuvre du bois local certifié Bois des Alpes™ et Bois des Territoires du Massif Central™. [Lire la suite](#)

Art : un outil de valorisation des démarches vertueuses

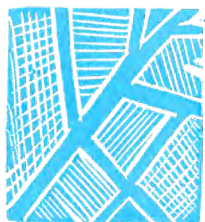
La FnCofor et l'agence de notation BIOM ont travaillé au développement de l'indice ART (Analyse des Retombées Territoriales) qui mesure les retombées économiques, sociales et environnementales d'un bâtiment sur un territoire. L'indicateur matérialise la performance économique du bâtiment et quantifie la contribution au développement durable de son territoire. [Lire la suite](#)



Montagne

SUERA : la multifonctionnalité comme pilier de la coopération

Nous en faisons état précédemment, 2020 (et 2021*) sont des années charnières pour renforcer la prise en compte du sujet forestier dans la programmation européenne 2021-2027. Continuons le récit avec une courte rétrospective et une analyse des actualités (stratégie européenne pour la forêt). [Lire la suite](#)



Foncier

Nos nouveaux outils foncier

Au cours des dernières années, les Communes forestières ont développé un outil d'extraction des données cadastrales permettant d'analyser le foncier des collectivités à l'échelle des communes ou d'ensemble de communes. [Lire la suite](#)

Lancement du réseau des élus référents

Dans sa stratégie 2020-2026, l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de s'appuyer sur plusieurs réseaux d'élus issus des Associations départementales, avec des thématiques couvrant les sujets forestiers pour lesquels les enjeux sont les plus forts. [Lire la suite](#)

Animation foncière, PNR du Livradois-Forez

Le projet «Forêt et trames de vieux bois en Livradois-Forez» piloté par le Parc naturel régional du Livradois-Forez a notamment permis d'identifier des forêts matures sur le territoire du Parc, au sein desquelles la création d'îlots de sénescence pourrait être proposée. Il s'agit désormais de mettre en place les premiers îlots. [Lire la suite](#)



Équilibre sylvo-cynégétique

Les Communes forestières formalisent le réseau d'élus régional sur l'équilibre forêt-gibier

Pour ce mandat 2020-2026, les Associations départementales des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes ont élu des référents thématiques sur les sujets où les enjeux sont importants. Cette structuration politique permet de mettre en place une dynamique locale et ainsi encourager les élus à porter les positions de l'Association dans les instances où celle-ci est représentée.. [Lire la suite](#)



Formation des collectivités

La formation des élus en 2020, un bilan exceptionnel

Depuis leur création, les Communes forestières se sont saisies de l'enjeu majeur que représente la formation. Connaître la forêt et ses filières, apporter des éléments d'aide à la décision pour permettre aux territoires de construire une stratégie de développement locale vertueuse, telle est l'ambition des formations qui vous ont été proposées en 2020. [Lire la suite](#)

La formation notre fleuron

La forêt et le bois sont au cœur des enjeux actuels et un allié essentiel pour le climat. En tant qu'élu, vous êtes un maillon fort de la filière forêt-bois et vous avez la responsabilité d'agir et mettre en place une politique forestière répondant aux enjeux de développement local. [Lire la suite](#)

Actualités départementales



Le Schéma d'Accès à la Ressource Forestière (SARF)

À l'initiative du Conseil Départemental de l'Ain s'est tenue une réunion de filière engageant la concertation pour l'élaboration du Schéma d'Accès à la Ressource Forestière de l'Ain (SARF). Inscrit dans le Code forestier et repris dans l'acte II de la loi Montagne, ce schéma, prescriptif, devra être à terme inclus dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU(i)).

[Lire la suite](#)

AOC Bois Du Jura

Le Bois du Jura a obtenu son homologation en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) en mars 2019. Ce signe officiel de qualité et d'origine reconnaît la spécificité et la qualité des bois produits et transformés dans le massif jurassien. [Lire la suite](#)



Webinaire Plan de relance

Les associations des Communes forestières de Savoie et de Haute-Savoie ainsi que l'agence ONF Savoie Mont-Blanc travaillent conjointement sur la mise en place d'un webinaire afin de communiquer aux communes recensées sur les modalités administratives et techniques pour bénéficier des aides du Plan de Relance. [Lire la suite](#)

Observatoire forestier de Haute-Savoie

La mise en place de l'observatoire forestier de Haute-Savoie se poursuit. Ses objectifs sont d'accroître les connaissances sur l'évolution des peuplements forestiers dans le cadre des changements climatiques et de favoriser la mobilisation des ressources forestières. [Lire la suite](#)



Mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations d'exploitation forestière

Les Communes forestières de Savoie et l'ONF se sont associés pour mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de prestations d'exploitation forestière à l'échelle du département savoyard. [Lire la suite](#)

Bonification pour Bois des Alpes™ dans la DETR en savoie

Lancement de la campagne DETR/DSIL 2021 (Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux) de la préfecture de Savoie. Ces aides auront un taux bonifié de 10% pour vos projets mettant en œuvre du bois local certifié Bois des Alpes™ que ce soit dans le cadre d'une demande DETR ou DSIL. [Lire la suite](#)



Webinaire Plan de relance

En étroite partenariat avec l'ONF, l'Association des Communes forestières de l'Isère se mobilise pour vous accompagner le mieux possible dans le Plan de relance et son volet forestier « Adapter nos forêts au changement climatique pour mieux l'atténuer ». Dans le cadre d'une stratégie d'information et de mobilisation des élus à échelle du département, deux webinaires ont été organisés. [Lire la suite](#)

Initier une filière autour du robinier local en isère

L'Association des communes forestières de l'Isère est investie depuis 2019 dans le Contrat Ambition Forêt « Robinier » (CAF Robinier) avec les autres acteurs de la filière forêt-bois isérois, financé par le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. [Lire la suite](#)



Construire en bois local dans la Drôme

Le réseau associatif des Communes forestières, dans le cadre de ses missions, accompagne les maîtres d'ouvrage qui souhaitent recourir au bois local dans leur projet et les aides dans leur démarche d'utilisation du bois local certifié pour atteindre cet objectif. De plus en plus de communes en Drôme décident d'inscrire le bois dans leurs projets de territoire. Nous sommes régulièrement à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets de construction bois en fonction de vos attentes qu'elles soient écologiques, par choix de chantiers simplifiés, pour développer et favoriser l'économie locale. [Lire la suite](#)

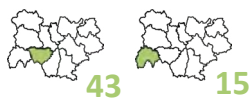


Maîtriser le foncier forestier, une opportunité pour le territoire ardéchois

Le morcellement de la forêt ardéchoise, ainsi que la forte proportion de forêt privée, implique des problématiques importantes pour le territoire. Parmi elles, gestion du risque incendie, difficultés plus importantes dans l'aménagement du territoire, et manque à gagner économique. La gestion et la maîtrise du foncier forestier par les communes et les intercommunalités est une priorité pour l'association des Communes forestières. [Lire la suite](#)

Présentation du nouveau chargé de mission

Benjamin Lecarpentier a rejoint ce mois-ci l'association départementale des Communes forestières d'Ardèche, suite au départ de Justine Mayeur. [Lire la suite](#)



Le bois local dans la commande publique, les Communes forestières vous accompagnent pour vos projets

Consommer du bois produit et transformé localement est un enjeu essentiel pour les collectivités qui souhaitent s'inscrire dans le développement local et la transition énergétique. Nous vous accompagnons pour concrétiser cette exigence dans vos projets de construction. [Lire la suite](#)

Lancement de l'action foncière du contrat vert et bleu dans le PNR Volcans d'Auvergne

Les Communes forestières sont impliquées sur les actions de constitution et de préservation d'une trame forestière au sein du Parc Naturel Régional de Volcans d'Auvergne. Les premières actions liées aux objectifs du Contrat Vert et Bleu permettront d'identifier les enjeux écologiques spécifiques à présenter aux communes afin de les accompagner dans l'acquisition de parcelles d'intérêt.

[Lire la suite](#)



Les Communes forestières de l'Allier, votre alliée pour la gestion de votre foncier communal

Depuis maintenant un an, l'association des Communes forestières de l'Allier a accès à un nouvel outil, cet outil permet en quelques instants de sortir une liste complète des biens de sections, des biens non délimités et des biens présumés sans maître sur une commune donnée. [Lire la suite](#)

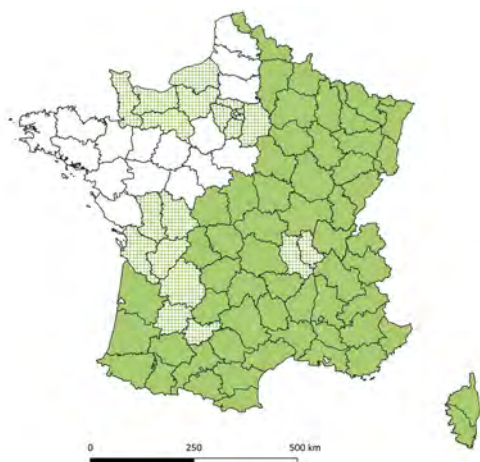
Dans la Loire : la certification BTMC fait des émules

La certification Bois des Territoires du Massif Central™ qui a pour objectif de permettre l'insertion du bois local dans la commande publique prend son envol dans la Loire. [Lire la suite](#)



Mars 2021 | Présentation des Communes forestières aux étudiants du BTS gestion forestière de Brioude (63).

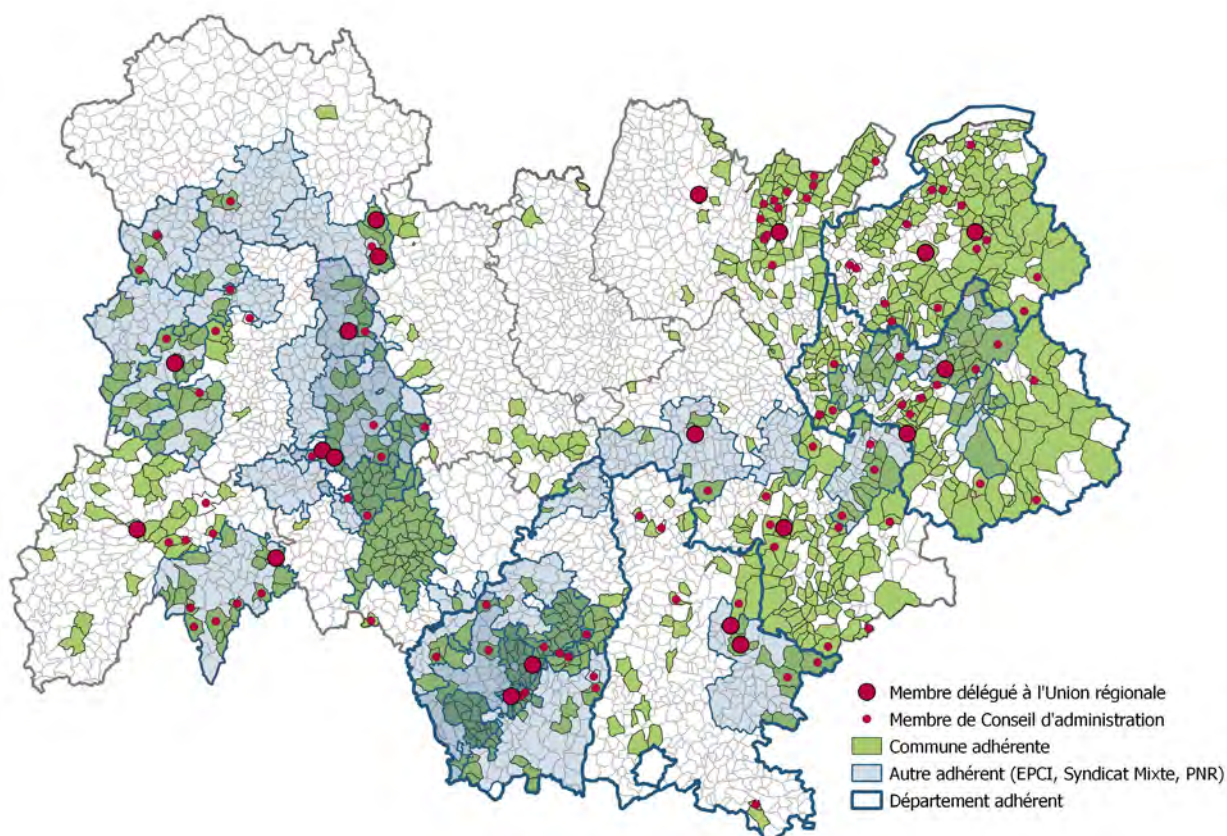
Le réseau



Développement du réseau en 2020
à l'échelle nationale.

Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes comptent :

- 974 adhérents
- Plus de 430 élus ont participé aux Assemblées générales départementales à l'automne 2020
- 112 administrateurs maillent le territoire régional
- 10 Présidents départementaux ont été élus pour la nouvelle mandature de 6 ans
- 20 élus siègent à l'Union régionale et 10 sont membres du Conseil d'administration



En 2020, en Auvergne-Rhône-Alpes

plus de
38

FORMATIONS

plus de
607

ÉLUS
FORMÉS

plus de
82

TECHNICIENS
ET AGENTS DE
COLLECTIVITÉS

Les publications de la Fédération



Documents [disponibles en ligne](#) et aussi dans vos boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement **au site de la Fédération**.

Téléchargez l'application « Guide de l'élu forestier »



Chênes de Notre-Dame de Paris: la belle gestion récompensée.

La reconstruction de Notre-Dame de Paris n'a pas commencé mais les chênes multi-centenaires qui serviront à la flèche, ont été identifiés et les coupes lancées. Nombre de Communes forestières ont proposé de donner un ou plusieurs chênes de leurs forêts communales. Un geste évident pour les élus, une fierté pour les territoires forestiers.

Scolytes : le président Jarlier rencontre la mission interministérielle.

Le président de la Fédération nationale des Communes forestières a rencontré la mission d'inspection relative à l'impact sur le budget des collectivités territoriales de la crise des scolytes dans les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté. l'enjeu est crucial : évaluer les besoins de soutiens spécifiques au-delà des dispositifs existants, permettre d'investir pour reconstituer et adapter les forêts.

Elus, vous avez un projet de restauration de patrimoine avec du bois ?

L'interprofession nationale France Bois Forêt a créé la « Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine », sous l'égide de la Fondation de France. Objectif: financer la restauration du patrimoine bâti accessible au public présentant un intérêt historique, artistique ou architectural et mettant en valeur le matériau bois issu de forêts françaises certifiées "gestion durable".

Dominique JARLIER réélu à la présidence de la Fédération nationale des Communes forestières.

Réunie en conseil d'administration le 18 février 2021, la Fédération nationale des Communes forestières a procédé à l'élection de son nouveau bureau et du président national. Dominique JARLIER, maire de Rochefort-Montagne (63) a été reconduit à la tête de la Fédération, avec une équipe d'élus composée des présidents des Unions régionales et de la présidente du groupe Forêts-Bois du Sénat.

Les forêts pédagogiques cheminent.

Après Lirac (30) et Pagny-Le-Château (21), la ville de Dax a reçu les 25 et 26 février derniers l'équipe de la Fédération nationale des Communes forestières pour présenter son projet inscrit dans le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école ». Afin de sensibiliser les plus jeunes aux rôles essentiels de la forêt dans les territoires, la FNCOFOR a initié ce programme qui propose à des classes de gérer une parcelle de la forêt de leur commune.

Nous contacter



**Union Régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY
04 79 60 49 05

Alain Meunier - Président
Jessica Masson - Directrice
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org
Wilfried Tissot - Référent régional bois énergie Transition énergétique
07 77 38 47 94 | wilfried.tissot@communesforestieres.org
Héloïse Allec - Référente régionale bois construction
06 62 36 99 25 | heloise.allec@communesforestieres.org



Ain
VisioBois
271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Patrick Chaize - Président
Bastien Brunet - Référent régional biodiversité et chargé de mission de l'Ain
06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org



Haute-Savoie
715 route de Saint Félix
ZAE Rumilly Sud
74 150 RUMILLY

Loïc Hervé - Président
Amaury Bain - Chargée de mission de la Haute-Savoie
06 61 93 73 49 | amaury.bain@communesforestieres.org



Savoie
256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Georges Communal - Président
Lucile Buisson - Chargée de mission de la Savoie
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



Isère
1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE

Guy Charron - Président
Valentin Berlioux - Chargé de mission de l'Isère
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org



Ardèche
10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Alain Féougier - Président
Benjamin Lecarpentier - Chargée de mission de l'Ardèche
06 08 01 06 74 | benjamin.lecarpentier@communesforestieres.org



Drôme
2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Jean-Paul Eymard - Président
Dorian Cablat - Responsable régional formation et chargé de mission Drôme
06 46 41 45 18 | dorian.cablat@communesforestieres.org



**Haute-Loire | Puy-de-Dôme |
Loire | Allier | Cantal**
Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Dominique Jarlier - Président
Guillaume David - Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme
06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org
Jacques Terracol - Président des Communes forestières de l'Allier
Mélanie Decherf - Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme
06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org
Michel Clémensat - Président des Communes forestières de Haute-Loire
Jean-Marc Boudou - Président des Communes forestières du Cantal
Jérémie Trubert - Référent régional équilibre sylvo-cynégétique
et chargé de mission du Cantal et de Haute-Loire
06 65 20 07 25 | jeremie.trubert@communesforestieres.org



**Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**



CoforAURA

aura@communesforestieres.org
www.communesforestieres-aura.org